



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 31 MARS 2022

OBJET :
**Plan de transition
énergétique 2021-2025 -
1er bilan intermédiaire**

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt et un mars, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

En téléconférence :

Vincent BEDU,
Sylvain BERRIOS,
Philippe GOUJON,

Patrice LECLERC,
Valérie MONTANDON,

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice..... 31

Présents à la
Séance 18

Représentés
par mandat 6

Absents 7

Au titre du Conseil de Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

David ALPHAND,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÉS,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Laurence COULON

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Jean-Pierre ABEL,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Josiane FISCHER donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND

La majorité des membres étant présente,

Monsieur VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le 19 mai 2021, le comité syndical a approuvé le plan de transition énergétique de l'EPTB pour la période 2021-2025. Il vous en est proposé aujourd'hui un bilan intermédiaire.

1. Exploiter les potentiels des ouvrages et emprises de l'EPTB pour produire de l'énergie.

Trois axes de travail sont explorés dans ce domaine :

- La production d'énergie hydro-électrique

L'appel à projets Aube a été attribué début 2021. Les études de raccordement électrique ont été très longues mais l'accord d'Enedis est acquis pour un raccordement au point le plus proche. La prochaine étape suppose un curage des sédiments en amont et en aval du barrage en rivière pour dégager le chenal où sera installé l'équipement hydroélectrique.

L'appel à projets au niveau du canal en restitution Seine a été lancé en 2021 mais aucune offre technique n'a été reçue car l'opération a été jugée trop fragile financièrement par les opérateurs.

La procédure pour le canal d'amenée Seine n'a pas été lancée car le projet est encore plus fragile financièrement du fait de la proximité des vannages.

L'appel à projets au droit de la restitution principale en rivière Marne sera lancé lorsque les études relatives à la tranche exceptionnelle seront finalisées car il s'agit d'un élément déterminant pour le dimensionnement de l'équipement hydroélectrique et le maintien des conditions de vidange de sécurité du réservoir Marne.

- La production d'énergie photovoltaïque

Il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture sur 5 bâtiments de l'EPTB (4 en 2022 et 1 fin 2023). Pour cela, la procédure a été menée et la Convention d'occupation temporaire du domaine public en vue du déploiement d'installations photovoltaïques en toiture des bâtiments entre la SEM énergie de Troyes et l'EPTB Seine Grands Lacs a été approuvée en comité syndical du 9 novembre, et signée par la SEM en février 2022. L'installation de ces panneaux est prévue courant 2022 sur les ateliers de Mesnil, les bureaux de Mathaux, le local technique de Jessains, le bâtiment de la prise d'eau Marne. Au total, la puissance installée serait de 197 kWc, pour une production estimée à 202 MWh par an.

Par ailleurs, l'EPTB porte le projet d'installer une centrale photovoltaïque flottante sur le lac Seine de 50 ha au droit de la digue de la Morge. L'année 2021 a été consacrée aux études préalables, notamment naturalistes. Il est attendu une production annuelle de l'ordre de 40 Gigawatt heure (40GWh), qui serait reversée au réseau commun. Le projet pourrait donc couvrir plus de 10% de la consommation annuelle de l'ensemble des foyers de la communauté d'agglomération. Actuellement, un maître d'œuvre travaille à la conception de la future centrale en intégrant les contraintes d'exploitation, la bathymétrie du lac et l'impact paysager. Par ailleurs, le projet a été présenté aux acteurs locaux, maires, Parc naturel de la Forêt d'Orient, Préfet... Les études et la concertation vont donc se poursuivre au 1^{er} semestre, en vue de déposer un permis de construire à l'été 2022.

- La valorisation des embâcles et déchets verts.

Une convention a été passée avec le Centre d'aide par le travail de Saint-Dizier, en vue d'exploiter les embâcles retraitables issus du dégrillage en rivière Marne. Après analyse, il s'avère en revanche que le volume produit sur les autres sites est trop faible pour qu'un opérateur économique soit intéressé par son traitement.

2. Réduire la consommation énergétique de l'EPTB

Sous cet item, cinq leviers d'actions ont été identifiés :

- La réduction de l'empreinte carbone liée aux déplacements des agents

Un groupe de travail composé d'agents de différentes directions et des représentants du personnel a été constitué. Il a réalisé le recensement des activités des directions, en distinguant celles nécessitant un véhicule dédié et celles pouvant fonctionner avec un véhicule de pool. Un rapport d'actualisation du plan de déplacement a été présenté au comité technique du 10 mars. Il a ainsi été acté la création de cinq pools situés à Paris, Troyes, Braucourt, Mathaux et Pannecièrre. Ce travail a d'ores et déjà permis de réduire le nombre de véhicules en circulation et de vendre 20 véhicules fin 2021. Cette évolution devrait permettre de favoriser le covoiturage, le pool global étant passé de 82 véhicules début 2021 à 65 aujourd'hui, ce qui représente en moyenne un véhicule pour deux agents. Un suivi du fonctionnement de chaque pool sera assuré pour adapter le dimensionnement aux usages. Par ailleurs 2 véhicules électriques et un véhicule hybride ont été acquis en 2021, ce qui porte à 11 le nombre de véhicules « dits propres ». 16 bornes de recharge rapides ont également été installées pour en faciliter l'usage.

Les agents de l'EPTB ont en outre considérablement réduit leurs déplacements domicile-travail. Au 1^{er} février 2022, ce sont 54 agents, soit 40% de l'effectif de l'établissement, qui bénéficient de l'autorisation annuelle de télétravailler dont 12 pour 1 jour de télétravail et 42 agents pour 2 jours de télétravail hebdomadaires.

- L'amélioration de la performance énergétique de l'ensemble des locaux

Le chantier relatif au lieu d'appel d'Eclaron est entré en phase opérationnelle et les locaux réhabilités seront livrés fin 2022-début 2023. Le bâtiment est conçu sur la base d'un bâtiment passif, avec l'utilisation de matériaux bio-sourcés (essentiellement du bois), selon un engagement de l'EPTB en faveur d'une approche durable de ses projets. Par ailleurs, ce projet a été sélectionné par la Région Grand Est afin de bénéficier de subventions pour la construction du bâtiment, dans le cadre d'un appel à projets sur les bâtiments passifs.

La demande de permis de construire a été déposée pour la réhabilitation des ateliers de Mathaux et les travaux devraient débuter à l'été 2022. En revanche, il a été décidé de reporter le chantier de rénovation du hangar technique de Pannecièrre en 2024.

- L'optimisation des consommations dans le cadre des activités courantes de l'EPTB

La modernisation du chauffage des bâtiments existants se poursuit avec l'installation en 2021 d'une pompe à chaleur dans la maison de barragiste SMB4 et en 2022 le remplacement de la chaudière dans les bureaux de Mathaux également par une pompe à chaleur.

Pour ce qui concerne le plan LED, l'intégralité du matériel a été acquis, les vieilles ampoules sont donc systématiquement remplacées et actuellement 95% de ce matériel est installé.

La réduction de l'utilisation du papier poursuit également sa décrue grâce à la mise en œuvre du e-parapheur. Après une première phase de test sur les bordereaux, il a été décidé de simplifier les paramétrages de l'outil. Courant janvier 2022, quatre sessions de formation ont été dispensées à destination de l'ensemble des agents. Les bordereaux, les courriers, et les marchés publics sont dorénavant signés électroniquement. Deux étapes sont encore à franchir courant 2022 : la dématérialisation des flux de signatures des bons de commande et des arrêtés individuels.

- La définition d'une politique d'achat responsable et durable

Dans le cadre du développement d'une stratégie d'achats efficiente, une procédure d'évaluation des fournisseurs a été mise place fin 2021. En outre, et afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du 3^{ème} plan national des achats durables et dans le cadre de ce plan de transition énergétique, des

critères en lien avec le développement durable sont systématiquement intégrés aux marchés publics. Ainsi, 100% des consultations publiées depuis le 7 juin 2021 comportent une disposition environnementale. Une attention particulière est également portée sur les clauses sociales : Seine Grands Lacs est accompagné par une société spécialisée qui assure le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des clauses d'insertion sociale (comptabilisation des heures réalisées sur les chantiers).

- **La sensibilisation et l'implication des agents**

Un travail de réorganisation des stocks et des commandes de fournitures administratives a été réalisé à partir du second trimestre 2021. Un inventaire a été établi en lien avec les agents des différents sites, et des processus de rationalisation ont été trouvés, avec pour objectifs une diminution des dépenses et des déchets. Dans ce cadre, une fiche action « zéro déchet » a été intégrée au plan de transition énergétique et écologique.

Parallèlement, une importante sensibilisation relative à l'impact de l'envoi de courriers par la Poste a été entreprise. La mobilisation des agents a ainsi permis de passer de 4 579 envois en 2019 à 1 777 en 2020 et 1 586 en 2021.

3. Renforcer la transition écologique et environnementale de l'EPTB

Quatre thématiques avaient été priorisées dans le cadre de ce plan d'actions.

- **Le suivi et la préservation de la qualité des eaux des lacs**

Une analyse des données relatives à la qualité des eaux des 4 lacs a été réalisée par le cabinet IDEAUX. Ce sont ainsi 20 ans de données qui ont été regroupées et analysées. Le cabinet a ensuite formulé des recommandations de plan d'actions autour de quatre scénarios plus ou moins ambitieux, allant de la surveillance de la qualité à l'animation territoriale sur des thématiques environnementales. Suite à ce premier travail, un audit de fonctionnement du laboratoire interne a été commandé afin de pouvoir ensuite soumettre un rapport d'orientation complet courant 2022 sur cette question.

- **Le renforcement de la gestion durable de notre patrimoine forestier**

En 2021, trois renouvellements d'aménagements forestiers ont été réalisés en mettant l'accent sur la priorité à donner à la plantation ou au développement d'essences locales et à la régénération naturelle. Par ailleurs un site expérimental a été désigné en lien avec l'ONF pour l'analyse du stockage du carbone par la forêt : il s'agit de la forêt de Palluau. Les premiers résultats sont attendus pour 2023.

- **La définition et le suivi de l'application des clauses environnementales dans les conventions d'occupation et les AOT agricoles**

Un nouveau cahier des charges relatif aux AOT agricoles a été adopté par le comité syndical de décembre 2021. Il met en valeur les contreparties et les règles environnementales que les agriculteurs qui candidatent pour l'exploitation de nos parcelles, s'engagent à respecter et il précise les modalités de contrôle. L'intégralité des AOT sera renouvelée d'ici avril 2022 selon ce nouveau cahier des charges.

4. Évaluer périodiquement l'impact de ces mesures

Le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'actions s'est traduit par les avancées présentées ci-dessus. Une réunion du comité de pilotage le 15 décembre 2021 a permis de mettre à jour l'ensemble des fiches-actions. Au 1^{er} semestre 2022, la réalisation d'un nouveau bilan carbone des activités de l'EPTB sera lancée, le cahier des charges étant en cours de finalisation. Une réunion du comité technique du projet, réunissant l'ensemble de projets est également prévue avant l'été 2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

CONSIDÉRANT la volonté politique d'inscrire l'action de l'EPTB dans une démarche de transition énergétique.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **PREND ACTE** du 1^{er} bilan intermédiaire du plan de transition énergétique 2021-2025 approuvé le 19 mai 2021.

Article 2 : **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes sont imputées dans le budget primitif 2022 et seront inscrites dans les budgets primitifs des années ultérieures.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris